

**FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.  
SYNDICAT GENERAL CGT DES OUVRIERS DOCKERS DU PORT DU HAVRE  
SYNDICAT GENERAL CGT DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE  
SYNDICAT C.G.T. DE LA GENERALE DE MANUTENTION PORTUAIRE.**

Camarades,

Comme vous le savez, nous étions en négociation intensive du mardi 15 février au jeudi 17 février 2011, nous avons constaté la volonté de l'ensemble des parties de sortir de cette crise par le dialogue social et la négociation.

Ces intenses négociations se sont poursuivies et clôturées le vendredi 18 février 2011.

Nous pouvons nous féliciter de la reconnaissance de la pénibilité des métiers portuaires réparée par une Cessation Anticipée d'Activité de 2 ans.

Les modalités d'application, le périmètre, le financement,... ont fait l'objet de négociations qui sont en grande partie finalisées.

La finalisation de la rédaction des accords est prévue le mercredi 23 février 2011.

Ces 4 jours d'intenses négociations ont permis également de se mettre d'accord sur le principe d'une anticipation additionnelle dans un cadre totalement différent de la pénibilité.

Cet accord n'est en aucun cas un plan social.

Bien sur, l'ensemble du dispositif conventionnel ne sera validé qu'après avoir consulté l'ensemble des syndicats portuaires C.G.T.

Ensuite les séances légales plénières de discussion permettront de finaliser les négociations et la convention collective nationale unifiée.

**Par conséquent, vos syndicats respectifs vous appellent à maintenir la suppression des actions.**

A la reprise des négociations sur la déclinaison locale, telle que prévue par la loi du 4 juillet 2008 et l'accord cadre national.

Notre position permet de démontrer notre volonté, dans un esprit constructif et de dialogue, d'aboutir rapidement sur l'ensemble des thèmes associés à la réforme qui sont tous liés les uns aux autres.

Enfin nous voulons adresser un message clair et précis à tous ceux qui ont dénigré les travailleurs portuaires de façon honteuse et mensongère pour tenter de discréditer notre légitime combat et nos revendications.

Qu'ils entendent que les travailleurs portuaires français font le choix démocratique de rejoindre la fédération nationale des ports et docks C.G.T., parce que le syndicalisme qu'elle défend leur convient. Ils ont compris que la diversité et le pluralisme syndical desservent les salariés.

Seul le rassemblement massif des salariés au sein de la C.G.T. peut efficacement être une force progressiste au service de l'intérêt des travailleurs.

Justement le seul élément qui dérange nos détracteurs, c'est la forte et massive représentativité de la C.G.T. dans les ports.

Nous avons toujours privilégié le dialogue social et nous avons souhaité le rappeler dans l'accord sur la pénibilité. Le droit de grève est un droit constitutionnel utilisé quand on ne nous respecte pas comme ce fut le cas dans ce dossier.

**En attendant, la finalisation mercredi 23 février 2011, nous tenons encore une fois, à vous remercier et vous féliciter pour les sacrifices consentis et pour l'exemplarité de notre lutte.**

**Nous vous informerons sur le contenu des accords après finalisation et validation des structures de nos syndicats et secrétaires généraux de la fédération nationale des ports et docks C.G.T.**

Nous joignons à cet affichage un courrier cosigné de l'U.P.F. et de l'U.N.I.M. qui démontre toute la démagogie et la désinformation du C.N.T.P.A. et particulièrement en la personne de leur pseudo secrétaire GONSSE, qui n'a non seulement pas participé à la rédaction et construction de l'accord cadre d'octobre 2008, ni de la convention collective nationale unifiée et encore moins sur les accords que nous avons obtenu sur la pénibilité.

Au contraire, ils n'ont eu de cesse de vouloir nous empêcher d'obtenir un accord, pas une ligne apportée de leur part, pas une action (24 heures de grève en accord avec le patronat, les armateurs, et les politiques Dunkerquois), non plus, tout en ce faisant droit de travailler tous les navires détournés des ports en grève français ou étrangers.

A l'inverse de la C.N.T.P.A., notre détermination aura été sans faille.

**Soyons fiers des portuaires que nous sommes.**

**Soyons fiers de nos syndicats C.G.T.**

**Soyons fiers de notre grande et belle FEDERATION.**

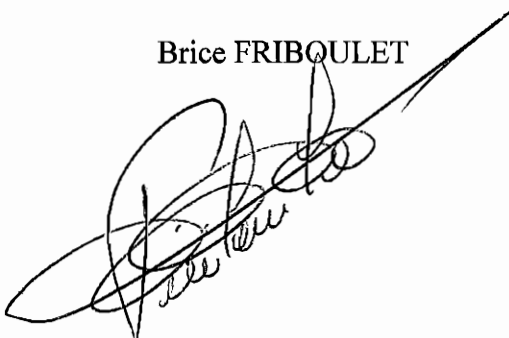
Pour le Syndicat des Dockers

Johann FORTIER



Pour le Syndicat du GPMH

Brice FRIBOULET



Pour le Syndicat GMP

Arnauld GREMONT

